

## CAPES

### CAPES D'ANGLAIS

#### Responsables de la formation

##### M1 MEEF :

**Bénédicte Guillaume, [benedicte.guillaume@unice.fr](mailto:benedicte.guillaume@unice.fr)**

##### M2 MEEF :

**Simona Oliva, [simona.oliva@unice.fr](mailto:simona.oliva@unice.fr)**

*Les inscriptions aux concours (Agrégation, CAPES, concours de Professeur des écoles) se font sur le site du ministère : <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid35072/inscrivez-vous-aux-concours-recrutement-education.html?theme=765&subtheme=823>. Elles sont d'ordinaire ouvertes de début septembre à mi-octobre.*

Après le baccalauréat, les étudiants qui se destinent aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation s'inscrivent en licence. L'obtention de la licence (ou d'un diplôme équivalent), leur permet d'accéder au master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), au cours duquel se déroulent les concours de recrutement des enseignants.

(<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98901/de-licence-master-meef.html>)

#### **Choisir sa licence pour préparer le master MEEF**

Toutes les licences donnent accès au master MEEF, aucun cursus n'est donc à écarter. Toutefois, selon que l'on souhaite exercer en école primaire ou dans un collège ou un lycée, **certains choix peuvent être privilégiés**.

- Si l'on souhaite devenir professeur des écoles :

Une licence correspondant à l'une des disciplines enseignées à l'école primaire (français et mathématiques, mais aussi sciences, histoire-géographie, langue vivante, EPS...) sera le choix le plus naturel.

- Si l'on souhaite devenir professeur de l'enseignement du second degré, au collège ou au lycée :

Il est conseillé de choisir une licence adaptée à la filière et à la discipline ou aux discipline(s) d'enseignement à laquelle / auxquelles on se destine. Par exemple, un étudiant aspirant à devenir professeur de français s'inscrira en licence de lettres pour acquérir un socle de connaissances solide dans cette discipline. (<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98901/de-licence-master-meef.html>).

De même, il est très fortement conseillé si l'on souhaite enseigner l'anglais dans le secondaire de préparer une licence LCE anglais, option études anglophones (la licence LEA en revanche n'a pas vocation à préparer aux concours de l'enseignement).

### **Inscription en préparation au CAPES dans le cadre du M1**

**MEEF:** <http://espe-nice-toulon.fr/formations/Scolarite/candidater-au-master-meef>

**Pré-inscription obligatoire, consulter le site à partir de début avril au plus tard**

Attention : les dates ci-dessus sont à respecter scrupuleusement. Ce sont les dates d'inscription à la préparation au concours dans le cadre de l'année de M1 MEEF. L'inscription au concours proprement dit se fait de début septembre à mi-octobre sur le site du ministère (dates susceptibles de modifications).

### CAPES / MASTER

Depuis 2009, pour devenir professeur titulaire dans l'enseignement secondaire, il est nécessaire de passer les concours (CAPES, agrégation) ET d'être titulaire d'un master complet.

Le département d'Anglais de l'Université Nice Sophia Antipolis (UNS) propose aux candidats la possibilité de préparer un master complet tout en suivant la préparation à ces deux concours.

- La préparation au CAPES se fait pendant l'année de M1 dans le cadre du Master MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation), mis en place en septembre 2013.
- La préparation à l'Agrégation se fait pendant l'année de M2 dans le cadre d'un nouveau parcours de master, le parcours *Agrégation*, mis en place en septembre 2013 : <http://unice.fr/faculte-des-lettres-arts-sciences-humaines/contenus-riches/documents-telechargeables/fichiers-departements/departement-danglais/presentation-de-lagregation-danglais-2017>

Parallèlement à son Master « Recherche » (Master *Études anglophones*), au terme duquel les étudiants peuvent toujours se présenter aux différents concours de l'enseignement, le département d'Anglais propose un Master « MEEF » spécialement conçu en vue de la préparation au CAPES d'anglais, et offrant une formation au métier de l'enseignement.

#### **La structure générale du master MEEF, préparation au CAPES**

La spécialité « MEEF » offre à la fois une préparation au CAPES et une formation plus générale, professionnalisante, complémentaires l'une de l'autre. L'ensemble de cette formation inclut la préparation au concours et comporte 5 blocs : 1/ bloc disciplinaire ; 2/ bloc didactique ; 3/ bloc

« contexte d'exercice du métier » ; 4/ bloc « mise en situation professionnelle » ; 5/ bloc « recherche », articulé au bloc « mise en situation professionnelle ». La proportion entre contenus disciplinaires et formation didactique des blocs 1 et 2 est de 2/3 – 1/3 en M1, de 1/3 – 2/3 en M2. Le M1 comporte deux stages d'une durée totale de 4 semaines. Le M2 comporte, pour les lauréats du CAPES, un stage en alternance sur toute la durée de l'année. La répartition des cours et des stages de M1 tient compte des épreuves du concours (écrits d'admissibilité en mars-avril ; oraux d'admission en juin-juillet). Le M1 ne comporte pas de mémoire, mais un « projet de recherche » qui sera mis en œuvre en M2 et donnera lieu en M2 à un mémoire.

– **Présentation par le ministère de la structure générale du CAPES et du master MEEF :**

<http://www.education.gouv.fr/cid71574/presentation-des-nouvelles-modalites-des-concours-de-recrutement-des-enseignants-et-des-personnels-d-education.html>.

– **Présentation par le ministère de la préparation aux concours du second degré :** <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid33963/se-reperer-dans-les-concours.html>.

### Remarques pratiques sur le CAPES et sur le master MEEF

L'obtention du Master complet est indépendante de la réussite aux concours. La réussite aux concours ne donne pas le Master. Néanmoins, il est indispensable d'obtenir un Master complet pour être titularisé lorsqu'on est lauréat du CAPES (comme de l'agrégation).

A l'inverse, les candidats ne doivent pas perdre de vue qu'ils ne peuvent pas être titularisés non plus sans réussite à l'un des concours.

Les candidats qui envisagent de se présenter au CAPES se préparent au concours dans le cadre du M1 MEEF.

### Inscriptions

L'inscription en vue de suivre cette formation MEEF doit se faire en passant par le site de l'ESPE :

<http://espe-nice-toulon.fr/formations/Scolarité/candidater-au-master-meef>

***Pré-inscription obligatoire, consulter le site à partir de début avril au plus tard***

Parallèlement, une inscription au concours (CAPES) doit se faire sur le site du ministère : les inscriptions ont lieu par Internet, normalement **en septembre**.

Sur les conditions générales de recrutement (cf. § 1.2.1.2) : [http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=79861](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=79861).

## Épreuves du CAPES d'ANGLAIS

**Descriptif des épreuves du concours (extrait de l'Arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat du second degré) :**

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=?cidTexte=JORFTEXT000027361553&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id>

### Section langues vivantes étrangères

#### A. - Épreuves d'admissibilité (Écrits)

##### 1° Composition.

L'épreuve consiste en une composition en langue étrangère à partir d'un dossier constitué de documents de littérature et/ou de civilisation portant sur l'une des notions ou thématiques choisies dans les programmes de lycée et de collège. A cette composition peut être ajoutée une question complémentaire sur l'exploitation dans le cadre des enseignements de la problématique retenue.

Pour cette épreuve, deux notions (programmes de collège et de lycée) et deux thématiques (programme de littérature étrangère en langue étrangère) sont inscrites au programme du concours, qui est renouvelé par moitié chaque année. Ce programme fait l'objet d'une publication sur le site internet du ministère chargé de l'éducation nationale :

**Programme du Capes externe d'anglais :** [http://cache.media.education.gouv.fr/file/capes\\_externe/83/0/p2017\\_capes\\_ext\\_lve\\_anglais\\_564830.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/capes_externe/83/0/p2017_capes_ext_lve_anglais_564830.pdf)

Durée : cinq heures ; coefficient 2.

##### 2° Traduction. L'épreuve consiste, au choix du jury, en la traduction en français d'un texte en langue étrangère **et/ou**

la traduction en langue étrangère d'un texte en français, accompagnée(s) d'une réflexion en français prenant appui sur les textes proposés à l'exercice de traduction et permettant de mobiliser dans une perspective d'enseignement les connaissances linguistiques et culturelles susceptibles d'explicitier le passage d'une langue à l'autre. L'épreuve doit permettre au candidat de mettre ses savoirs en perspective et de manifester un recul critique vis-à-vis de ces savoirs.

Durée : cinq heures ; coefficient 2.

#### B. - Épreuves d'admission (Oraux)

Les deux épreuves orales d'admission comportent un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement du champ disciplinaire du concours, notamment dans son rapport avec les autres champs disciplinaires.

##### 1° Épreuve de mise en situation professionnelle.

L'épreuve prend appui sur un dossier proposé par le jury, composé de documents se rapportant à l'une des notions ou thématiques de l'ensemble des programmes de lycée et de collège. Ces documents peuvent être de nature différente : textes, documents iconographiques, enregistrements audio ou vidéo, documents scientifiques, didactiques, pédagogiques, extraits de manuels ou travaux d'élèves.

L'épreuve comporte deux parties :

– une première partie, en langue étrangère, consistant en un exposé comportant la présentation, l'étude et la mise en relation des documents.

L'exposé est suivi d'un entretien en langue étrangère durant lequel le candidat est amené à justifier sa présentation et à développer certains éléments de son argumentation ;

– une seconde partie en langue française consistant en la proposition de pistes d'exploitation didactiques et pédagogiques de ces documents, en fonction des compétences linguistiques qu'ils mobilisent, de l'intérêt culturel et de civilisation qu'ils présentent, ainsi que des activités langagières qu'ils permettent de mettre en pratique selon la situation d'enseignement choisie, suivie d'un entretien en français, au cours duquel le candidat est amené à justifier ses choix.

Chaque partie compte pour moitié dans la notation.

La qualité de l'expression en langue française et dans la langue de l'option est prise en compte dans l'évaluation de chaque partie de l'épreuve.

Durée de la préparation : trois heures ; durée de l'épreuve : une heure (première partie : exposé : vingt minutes ; entretien : dix minutes ; seconde partie : exposé : vingt minutes ; entretien : dix minutes) ; coefficient 4.

##### 2° Épreuve d'entretien à partir d'un dossier.

L'épreuve porte :

- d'une part, sur un document de compréhension fourni par le jury, document audio ou vidéo authentique en langue étrangère en lien avec l'une des notions des programmes de lycée et de collège ;
- d'autre part, sur un dossier fourni par le jury portant sur la même notion des programmes et composé de productions d'élèves (écrites et orales) et de documents relatifs aux situations d'enseignement et au contexte institutionnel.

La première partie de l'entretien se déroule en langue étrangère. Elle permet de vérifier la compréhension du document authentique à partir de sa présentation et de l'analyse de son intérêt.

La seconde partie de l'entretien se déroule en français. Elle permet de vérifier, à partir de l'analyse des productions d'élèves (dans leurs dimensions linguistique, culturelle et pragmatique), ainsi que des documents complémentaires, la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société), et les valeurs qui le portent dont celles de la République. Le document audio ou vidéo et l'enregistrement d'une production orale d'élève n'excéderont pas chacun trois minutes.

La qualité de la langue employée est prise en compte dans l'évaluation de chaque partie de l'épreuve.

Durée de la préparation : deux heures ; durée de l'épreuve : une heure (trente minutes maximum pour chaque partie) ; coefficient 4.

### **Programme de l'épreuve de composition (première épreuve d'admissibilité) pour la session 2019**

Deux notions (programmes de collège et de lycée) et deux thématiques (programme de littérature étrangère en langue étrangère) sont inscrites au programme du concours, qui est renouvelé par moitié chaque année.

#### **Notions des programmes de collège et de lycée :**

- L'idée de progrès (nouveau)
- Mémoire : héritages et ruptures

#### **Thématiques du programme de littérature étrangère en langue étrangère :**

- L'écrivain dans son siècle
- La rencontre avec l'autre, l'amour, l'amitié (nouveau)

#### **Exemples de sujets « zéro » et précisions sur les épreuves :**

[http://www.education.gouv.fr/cid49096/exemples-sujets-notes-commentaires-concours-second-degre.html#Concours\\_externe%20du%20Capes](http://www.education.gouv.fr/cid49096/exemples-sujets-notes-commentaires-concours-second-degre.html#Concours_externe%20du%20Capes)

Anglais

- Remarques sur le commentaire :

Note relative aux épreuves du Capes externe d'anglais :

[http://cache.media.education.gouv.fr/file/\(2014\)/57/8/nc\\_capes\\_ext\\_lve\\_anglais\\_260578.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/(2014)/57/8/nc_capes_ext_lve_anglais_260578.pdf)

- Exemples de sujets :

Exemples de sujets concernant les épreuves d'admissibilité et d'admission du Capes externe d'anglais :

[http://cache.media.education.gouv.fr/file/capes\\_externe/51/8/s0\\_capes\\_ext\\_lve\\_anglais\\_260518.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/capes_externe/51/8/s0_capes_ext_lve_anglais_260518.pdf)

### **Sujets de la session 2018**

- Sujet de la composition en anglais :

[http://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/capes\\_externe/52/2/s2018\\_capes\\_externe\\_lve\\_anglais\\_1\\_926522.pdf](http://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/capes_externe/52/2/s2018_capes_externe_lve_anglais_1_926522.pdf)

- Sujet de traduction et de réflexion linguistique :

[http://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/capes\\_externe/53/0/s2018\\_capes\\_externe\\_lve\\_anglais\\_2\\_926530.pdf](http://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/capes_externe/53/0/s2018_capes_externe_lve_anglais_2_926530.pdf)

### **Sujets de la session 2017**

- Sujet de la composition en anglais :

[http://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/capes\\_externe/54/3/s2017\\_capes\\_externe\\_lve\\_anglais\\_1\\_745543.pdf](http://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/capes_externe/54/3/s2017_capes_externe_lve_anglais_1_745543.pdf)

- Sujet de traduction et de réflexion linguistique :

[http://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/capes\\_externe/69/3/s2017\\_capes\\_externe\\_lve\\_anglais\\_2\\_745693.pdf](http://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/capes_externe/69/3/s2017_capes_externe_lve_anglais_2_745693.pdf)

- Rapport du jury :

[http://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/ext/21/2/RJ\\_2017\\_CAPES\\_externe\\_ANGLAIS\\_796212.pdf](http://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/ext/21/2/RJ_2017_CAPES_externe_ANGLAIS_796212.pdf)

### **Sujets de la session 2016**

- Sujet de la composition en anglais :

[http://cache.media.education.gouv.fr/file/capes\\_externe/97/9/s2016\\_capes\\_externe\\_lve\\_anglais\\_1\\_558979.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/capes_externe/97/9/s2016_capes_externe_lve_anglais_1_558979.pdf)

- Sujet de traduction et de réflexion linguistique :

[http://cache.media.education.gouv.fr/file/capes\\_externe/56/4/s2016\\_capes\\_externe\\_lve\\_anglais\\_2\\_560564.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/capes_externe/56/4/s2016_capes_externe_lve_anglais_2_560564.pdf)

- Rapport du jury :

[http://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/externe/03/2/rj-2016-capes-externe-anglais\\_627032.pdf](http://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/externe/03/2/rj-2016-capes-externe-anglais_627032.pdf)

### **Sujets de la session 2015**

- Sujet de la composition en anglais :

[http://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/capes\\_externe/08/5/s2015\\_capes\\_externe\\_lve\\_anglais\\_1\\_418085.pdf](http://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/capes_externe/08/5/s2015_capes_externe_lve_anglais_1_418085.pdf)

- Sujet de traduction et de réflexion linguistique :

[http://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/capes\\_externe/08/6/s2015\\_capes\\_externe\\_lve\\_anglais\\_2\\_418086.pdf](http://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/capes_externe/08/6/s2015_capes_externe_lve_anglais_2_418086.pdf)

- Rapport du jury sur la session 2015 :

[http://cache.media.education.gouv.fr/file/capes\\_ext/57/0/anglais\\_353570.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/capes_ext/57/0/anglais_353570.pdf)

### **Sujets de la session 2014**

- Sujet de la composition en anglais :

[http://cache.media.education.gouv.fr/file/capes\\_externe/72/9/2014e\\_capes\\_ext\\_lve\\_anglais\\_1\\_257729.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/capes_externe/72/9/2014e_capes_ext_lve_anglais_1_257729.pdf)

- Sujet de traduction et de réflexion linguistique :

[http://cache.media.education.gouv.fr/file/capes\\_externe/69/0/s2014\\_capes\\_ext\\_lve\\_anglais\\_2\\_314690.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/capes_externe/69/0/s2014_capes_ext_lve_anglais_2_314690.pdf)

- Rapport du jury sur la session 2014 :

[http://cache.media.education.gouv.fr/file/capes\\_ext/57/0/anglais\\_353570.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/capes_ext/57/0/anglais_353570.pdf)